

ATTIJARI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2012

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « *ATTIJARI FCP CEA* », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

2. Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

5. A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

7. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

8. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2012, le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », n'a pas respecté les ratios suivants :

Les emplois en titres de capital de sociétés admises à la cote de la Bourse sont en dessous du seuil minimal de **80%** des actifs tel que exigé par **le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005** portant modification du **décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999** portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de

a- leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le **décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002** complétant **le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

b- Les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par **le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005** portant modification du **décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999** portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le **décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002** complétant **le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

c- Les placements en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières dépassent le seuil maximal de 5% de l'actif net autorisé par **l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 28 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

P/GS Audit & Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2012

<u>ACTIF</u>	NOTE	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	1 635 613	1 980 189
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 364 519	1 717 205
b-Obligations et valeurs assimilées		271 094	262 984
c-Autres valeurs		-	-
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES	3-2	340 704	32 216
a-Placements monétaires		-	-
b-Disponibilités		340 704	32 216
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		200	-
AC4-AUTRES ACTIFS		-	-
TOTAL ACTIF		1 976 517	2 012 405
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	6 530	9 571*
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	617	6 734*
TOTAL PASSIF		7 146	16 305
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-3	1 925 896	1 968 444
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-4	43 475	27 656
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		40	10
b-Sommes distribuables de l'exercice		43 435	27 646
ACTIF NET		1 969 371	1 996 100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 976 517	2 012 405

* retraités pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la commission de distribution

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2012

	NOTE	Du 01/01/2012	Du 01/01/2011
		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-7	- 77 408	- 52 694
a-Dividendes		63 299	52 502
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 109	192
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-8	645	91
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		78 053	52 785
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	27 726	23 227*
REVENU NET DES PLACEMENTS		50 327	29 558*
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	3-10	2 331	2 283*
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 996	27 276
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-4 562	370
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		43 435	27 646
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 562	-370
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-35 960	-47 978
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		38 495	5 792
_ Frais de négociation		-6 466	-5 579
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		44 065	-20 488

* retraités pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la commission de distribution

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31/12/2012**

	<i>Du 01/01/2012</i>	<i>Du 01/01/2011</i>
	<i>Au 31/12/2012</i>	<i>Au 31/12/2011</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	47 996	27 276
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-35 960	-47 978
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	38 495	5 792
d-Frais de négociation de titres	-6 466	-5 579
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-32 026	-16 385
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	530 842	536 212
_ Capital	408 090	467 530
_ Régularisation des sommes non distribuables	116 170	63 414
_ Régularisation des sommes distribuables	6 582	5 269
_ Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	-569 610	-291 062
_ Capital	-443 060	-253 060
_ Régularisation des sommes non distribuables	-119 817	-34 812
_ Régularisation des sommes distribuables	-6 733	-3 190
_ Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 730	208 277
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début d'exercice	1 996 100	1 787 824
b- En fin d'exercice	1 969 371	1 996 100
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début d'exercice	165 356	143 909
b- En fin d'exercice	161 859	165 356
VALEUR LIQUIDATIVE	12,167	12,072
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,167	0,102
AN6-TAUX DE RENDEMENT	2,18%	-2,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2012

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

3-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1 635 613 DT contre 1 980 189 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
<i>Coût d'acquisition</i>	<i>1 596 267</i>	<i>1 903 754</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 025 963	1 558 215
- Titres OPCVM	305 054	90 539
- Obligations et valeurs assimilées	265 250	255 000
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	<i>32 478</i>	<i>68 438</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	33 105	68 160
- Titres OPCVM	397	291
- Obligations et valeurs assimilées	- 1 024	- 13
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</i>	<i>6 868</i>	<i>7 997</i>
Totaux	1 635 613	1 980 189

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 340 704 DT contre 32 216 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Avoir en banque	163 201	89 033
- Sommes à l'encaissement	185 398	86 972
- Sommes à régler	-8 124	-143 856
- intérêts courus sur compte courant	229.	67
Totaux	340 704	32 216

PORTEFEUILLE AU 31/12/2012

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% Actif	% K Emis
Actions		1 025 962,840	1 059 067,944	53,58%	
AIR LIQUIDE	106	35 372,430	38 160,000	1,94%	0,01%
DA Air liquide	10	222,470	213,700	0,01%	0,00%
ARTES	3 000	28 486,894	25 422,000	1,29%	0,01%
ASSAD	6 000	61 748,354	51 414,000	2,60%	0,05%
ARAB TUNISIAN LEASE	4 642	17 427,427	15 026,154	0,76%	0,02%
DA 2/17 ATL 2012	4 641	2 288,013	1 624,350	0,08%	0,02%
ATTIJARI BANK	5 700	120 640,694	84 382,800	4,27%	0,01%
ATTIJARI LEASING	500	17 680,107	18 948,000	0,96%	0,02%
BIAT	500	33 928,857	31 692,500	1,60%	0,00%
BNA	1 200	15 495,783	10 389,600	0,53%	0,00%
BANQUE DE TUNISIE	4 000	39 537,465	47 956,000	2,43%	0,00%
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	1 500	25 410,972	23 266,500	1,18%	0,03%
ESSOUKNA	9 000	53 635,906	94 545,000	4,78%	0,25%
MODERN LEASING	1 811	16 154,856	11 923,624	0,60%	0,05%
MONOPRIX	1 500	38 710,704	41 521,500	2,10%	0,01%
POULINA	8 303	62 687,023	54 857,921	2,78%	0,00%
SFBT	7 620	76 009,478	96 781,620	4,90%	0,01%
SIMPAR	1 850	86 857,086	125 000,800	6,32%	0,21%
SITS	5 000	17 905,715	15 480,000	0,78%	0,03%
SOTETEL	1 500	12 000,000	9 465,000	0,48%	0,03%
SOTRAPIL	702	13 427,000	11 021,400	0,56%	0,02%
SOTUVER	4 000	25 789,004	33 724,000	1,71%	0,02%
DA SOTUVER	3	6,240	7,320	0,00%	0,00%
SPDIT	10 159	63 926,816	69 792,330	3,53%	0,04%
TUNISIE LEASING	801	20 966,665	18 102,600	0,92%	0,01%
DPS T. LEASING	851	407,629	25,530	0,00%	0,01%
TELNET HOLDING	2 500	17 921,773	16 857,500	0,85%	0,02%
TUNINVEST	298	2 291,620	2 488,300	0,13%	0,03%
TUNIS RE	4 235	45 334,828	36 048,320	1,82%	0,03%
TUNISIE PROFILE	2 675	14 167,343	13 431,175	0,68%	0,01%
UBCI	1 000	35 900,352	36 010,000	1,82%	0,01%
UIB	1 300	23 623,336	23 488,400	1,19%	0,01%
BTA		265 250,000	271 093,969	13,72%	
BTA6.75%JUILLET2017	150	153 000,000	156 309,986	7,91%	

BTA6.75%JUILLET2017	100	102 000,000	104 208,272	5,27%	
BTA 7,5% Avril 2014;	10	10 250,000	10 575,711	0,53%	
OPCVM		305 053,954	305 451,146	15,45%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	2 981	305 053,954	305 451,146	15,45%	0,22%
TOTAL			1 635 613,059	82,75%	

ACTIFS NET ET PASSIFS

3-3 - Capital social :

<u>- Capital au 31/12/2011</u>	
- Montant	1 968 444
- Nombre de parts	165 356
- Nombre de porteurs de parts	15
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	524 260
- Nombre de parts	40 809
- Nombre de porteurs de parts entrants	3
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-562 877
- Nombre de parts	-44 306
- Nombre de porteurs de parts sortants	-1
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	-35 960
- Plus values réalisées sur cession de titres	38 495
- Frais de négociation	- 6 466
<u>- Capital au 31/12/2012</u>	
- Montant	1 925 896
- Nombre de parts	161 859
- Nombre de porteurs de parts	17

3-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Sommes distribuables de l'exercice	43 435	27 646
Sommes distribuables des exercices antérieurs	40	10
Totaux	43 475	27 656

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul.	Régul.	Total
		Souscriptions	Rachats	
Sommes distribuables de l'exercice en cours	47 996	1 031	-5 592	43 435
Sommes distribuables des exercices antérieurs	48	2	-10	40
Totaux	48 044	1 033	- 5 602	43 475

3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 6 530 DT contre 9 571 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Gestionnaire	6 020	5 699
Dépositaire	255	1 936
Distributeur	255	1 936
Totaux	6 530	9 571

3-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2012, le solde de ce poste s'élève à 617 DT contre 6 734 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- CMF à payer	169	168
- Dividendes 2010	448	448
- Etat Impôt à Payer	-	6 118
Totaux	617	6 734

ETAT DE RESULTAT

3-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 77 408 DT pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 contre 52 694 DT pour la même période pour l'année 2011 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des actions et valeurs assimilées	40 497	20 143
Revenus des OPCVM	22 802	32 359
Revenus des obligations et valeurs assimilées	14 109	192
Totaux	77 408	52 694

3-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012, à 645 DT contre 91 DT au 31/12/2011 et représente le montant des intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts/ compte courant	645	91
Totaux	645	91

3-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 27 726 DT contre 23 227 DT au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	25 560	21 413
Rémunération du dépositaire	1 083	907
Rémunération du Distributeur	1 083	907
Totaux	27 726	23 227

3-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2 331 DT contre 2 283 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	2 166	1 815
Impôts et Taxes	94	465
Autres Frais et Frais Bancaire	71	3
Totaux	2 331	2 283

4. Autres informations

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération passera à 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien à partir du 1^{er} Janvier 2013. La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2012 s'élève à 25 560 DT TTC.

4-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 1 083 DT TTC.

4-3 Rémunération du Commercial

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 1 083 DT TTC.